COMMUNE DE BARTENHEIM

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 06 OCTOBRE 2026 A 19H00
PUBLIE LE :

ORDRE DU JOUR

POINT 01 - INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE

POINT 03 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

POINT 03 – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 09 SEPTEMBRE

POINT 04 - ADMINISTRATION

04-01 Constitution du bureau électoral
04-02 Election de la première adjointe
04-03 Réduction du nombre d'adjoints
04-04 Tableau de l'ordre du conseil municipal – modification
04-05 Modification des indemnités des conseillers municipaux délégués
04-06 Vote au scrutin public pour les désignations des membres des commissions et comités, des délégués et représentants
04-07 Modifications des commissions et comités
- 04-07-01 Commission urbanisme, modification et révision du PLU
- 04-07-02 Comité consultatif de l'agriculture
- 04-07-03 Commission d'appels d'offres
- 04-07-04 Commission de délégation de service public
- 04-07-05 Comité consultatif scolaire et périscolaire
- 04-07-06 Comité consultatif de sécurité et d'accessibilité
- 04-07-07 Commission vie associative, sport et culture
- 04-07-08 Comité de pilotage de la ZAC du Hattel
- 04-07-09 Comité de pilotage convention Clef
- 04-07-10 Comité technique Espace de Vie Sociale
- 04-07-11 Comité consultatif projet résidence séniors
- 04-07-12 Comité santé

04-08 Modification des délégations dans les organismes extérieurs
- 04-08-01 Comité de pilotage partenariat Euroairport SLA
- 04-08-02 Comité local de concertation et de suivi de la gravière
- 04-08-03 Délégué suppléant au syndicat mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux

POINT 05 - FINANCES

05-01 Décision modificative budget principal n°2
05-02 Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens de l'Association La Clef période 2027-2029
05-03 Subventions activités sportives
05-04 Demande de subvention – aire de jeux pose d'une tyrolienne pré Saint-Martin
05-05 Demande de subvention – installation d'un préau dans la cour de l'école maternelle Les Lilas
05-06 Convention d'entretien des routes départementales – approbation et autorisation de signature
05-07 Lot de chasse n°3 – Bail 2024/2033 – Adjonction d'un nouvel associé

POINT 06 - DIVERS

06-01 Compte-rendu des délégations

NT BM

PRESENTS

M. Le Maire
Bernard KANNENGIESER

MM. les Adjoints
Laëtitia HOLDER
Sébastien MASMUNSTER
Marie-Christine BROGLIE
Dominique SCHITTLY
Ariel BISSELBACH
Sylvie AYME
Claude HASSLER

MM. les Conseillers Municipaux
Alain HEINRICH
Luc BOSTAETTER
Chrystelle KEIFLIN
Hubert KIRCHHOFFER
Philippe KIELWASSER
Nathalie BOHN
Sandrine HERRGOTT
Alexandra NOBEL
Silvana GONZO
Carine PLAS
Michel TSCHILL
Sébastien BLANCHARD
Jérôme NOEGLENN
Matthieu SCHOCH
Cindy LHERMET
Nadine ANZUR
Emilie KELLER
Stéphanie KARM

VOTES PAR PROCURATIONS

M Joris THURNHERR, conseiller municipal qui a donné procuration à M Matthieu SCHOCH, conseiller municipal

ABSENTE EXCUSEE
Mme Emilie KELLER du point 01 au point 04-01

SECRÉTAIRE
M Jérôme NOEGLENN, Conseiller municipal

Le quorum étant atteint (25 membres sur le nombre de 14 minimum) M. Le maire ouvre cette séance de travail à 19h à la salle du Conseil Municipal de la Mairie.

POINT 01 - INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4,

Vu le code électoral et notamment l'article L.270,

Vu le courrier de démission de Madame Marie-Rose SCHOLER adjointe en date du 14 septembre 2026 de son mandat d'adjointe et de conseillère municipale,

Vu l'acceptation de la démission de Mme SCHOLER de son poste d'adjointe par Monsieur le Préfet en date du 22 septembre 2026

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral et sauf refus expresse de l'intéressée, le remplacement d'une conseillère municipale démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu »,

Vu la lettre en date du 30 septembre 2026 de Monsieur le Maire à Madame Stéphanie KARM afin de lui proposer le poste de conseillère.

NT BV

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le principe de réduire le nombre de postes d'adjoints de 8 à 7. Les délégations et responsabilités précédemment assumées par la première adjointe seront réparties entre les 7 adjoints restants. Si cette décision de principe est adoptée, le conseil devra approuver la modification de l'ordre du tableau, du fait de la suppression du poste de 5ème adjoint, et de la remontée d'un rang qui s'ensuit pour tous les adjoints en dessous.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité
Deux abstentions (Mme Marie-Christine BROGLIE adjointe et Mme Alexandra NOBEL)

04-04 Tableau de l'ordre du conseil municipal - modification

Vu la délibération point 04-02 portant élection de la première adjointe du présent conseil

Vu la délibération point 04-03 précédente approuvant le principe de réduction d'un adjoint du nombre des 8 adjoints

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter le nouvel ordre du tableau du conseil municipal du fait de l'élection de la nouvelle première adjointe et de l'intégration d'une nouvelle conseillère municipale, tel que joint en annexe. Il propose au conseil municipal de l'approuver tel que présenté.
A titre informatif le résumé de l'ordre du tableau apparait comme indiqué ci-dessous :

Ordre	Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM
1	Maire	M	KANNENGIESER Bernard
2	Première adjointe	Mme	HOLDER Laëtitia
3	Deuxième adjoint	M	MASMUNSTER Sébastien
4	Troisième adjointe	Mme	BROGLIE Marie-Christine
5	Quatrième adjoint	M	SCHITTLY Dominique
6	Cinquième adjoint	M	BISSELBACH Ariel
7	Sixième adjointe	Mme	AYME Sylvie
8	Septième adjoint	M	HASSLER Claude
9	Conseiller municipal	M	HEINRICH Alain
10	Conseiller municipal	M	BOSTAETTER Luc
11	Conseillère municipale	Mme	KEIFLIN Chrystelle
12	Conseiller municipal	M	KIRCHHOFFER Hubert
13	Conseiller municipal	M	KIELWASSER Philippe
14	Conseillère municipale	Mme	BOHN Nathalie
15	Conseillère municipale	Mme	HERRGOTT Sandrine

NT BK

Est désignée pour remplacer Mme Marie-Rose SCHOLER sur son poste initial de conseillère au sein du conseil municipal, Madame Stéphanie KARM, qui a accepté cette fonction.

Le conseil municipal prend acte :
- de l'installation de Madame Stéphanie KARM en qualité de conseillère municipale,
- de la modification du tableau de l'ordre du conseil municipal

POINT 02 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M Jérôme NOEGLENN conseiller municipal délégué, en qualité de secrétaire du conseil municipal pour cette séance du conseil.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

POINT 03 – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 09 SEPTEMBRE 2026

Vu la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les Collectivités territoriales applicable à compter du 1er juillet 2022.

Le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2026 a été transmis in extenso à tous les conseillers.

POINT 04 – ADMINISTRATION

04-01 Constitution du bureau électoral

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de constituer le bureau électoral pour l'élection de la première adjointe, constitué de lui-même en tant que président, du secrétaire précédemment nommé et de deux assesseurs désignés en tant que le plus jeune et le plus âgé des conseillers municipaux présents soit Mme Nadine ANZUR et M Alain HEINRICH

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la constitution du bureau électoral telle que décrite ci-dessus.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-02 Election de la première adjointe

Vu la démission de Mme Marie-Rose SCHOLER 1ère adjointe de son poste d'adjointe et de conseillère municipale en date du 14 septembre, acceptée par M le préfet le 22 septembre 2026

Monsieur le Maire propose la candidature de Mme Laetitia HOLDER au poste de première adjointe et demande à l'assemblée s'il y a une autre candidature. Il laisse une minute de réflexion aux conseillères municipales et adjointes. A l'issue de ce temps, aucune autre candidature n'a été déposée.
Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret et le bureau électoral procède au dépouillement.

Le résultat du scrutin est établi comme suit :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	27
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
Nombre de suffrages blancs	4
Nombre de suffrages exprimés pour Mme HOLDER	22
Majorité absolue	14

Est proclamée première adjointe Madame Laetitia HOLDER

04-03 Réduction du nombre d'adjoints

Vu l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

16	Conseillère municipale	Mme	NOBEL GEISS Alexandra
17	Conseillère municipale	Mme	GONZO Silvana
18	Conseillère municipale	Mme	PLAS Carine
19	Conseiller municipal	M	TSCHILL Michel
20	Conseiller municipal	M	BLANCHARD Sébastien
21	Conseiller municipal	M	NOEGLENN Jérôme
22	Conseiller municipal	M	SCHOCH Matthieu
23	Conseillère municipale	Mme	LHERMET Cindy
24	Conseillère municipale	Mme	ANZUR Nadine
25	Conseillère municipale	Mme	KELLER GSCHWIND Emilie
26	Conseiller municipal	M	THURNHERR Joris
27	Conseillère municipale	Mme	KARM Stéphanie

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité
Une abstention (Mme Marie-Christine BROGLIE adjointe)

04-05 Modification des indemnités des conseillers municipaux délégués

Vu la délibération point 07 du 31 mars 2026 fixant les indemnités de fonction des élus

Considérant la démission de la première adjointe en date du 14 septembre acceptée par M Monsieur le préfet le 22 septembre 2026 et la réaffectation des compétences qui seront partiellement exercées par deux conseillers délégués

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer, à compter du 1er octobre 2026, à Monsieur Philippe KIELWASSER conseiller municipal délégué, le taux de 14 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique, strate de population 3 500 à 9 999 habitants et à M Jérôme NOEGLENN conseiller municipal délégué, le taux de 8,5% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique, strate de population 3 500 à 9 999 habitants

Il est précisé que :
- l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 à L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales n'est pas dépassée ;
- l'indemnité de fonction sera automatiquement revalorisée en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payée mensuellement ;
- les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget communal.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité
Une abstention (Mme Marie-Christine BROGLIE adjointe)

NS BM

04-06 Vote au scrutin public pour les désignations des membres des commissions et comités, des délégués et représentants

Vu l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant qu'il est possible de voter les nominations à main levée à condition d'un vote à l'unanimité, à l'exception des organismes dont la réglementation oblige à la nomination par bulletin secret

Vu l'article 24 du règlement intérieur du conseil municipal qui indique que le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret

Monsieur le Maire expose au préalable que le conseil peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, elles ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT), mais peut décider à l'unanimité de voter à main levée les nominations.
Le conseil municipal peut aussi voter la création de comités permettant d'accueillir des personnes extérieures au conseil municipal. Commissions et comités ne donnent que des avis, le conseil municipal est toujours l'organe décisionnaire en dernier ressort. Le maire est président de droit de toutes les commissions et comités.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote à main levée pour la désignation des membres des commissions et comités, des délégués et représentants

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-07 Modification des commissions et comités

04-07-01 Commission urbanisme, modification et révision du PLU

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération point 04-06 de ce même conseil approuvant à l'unanimité le vote à main levée

Vu la création de cette commission par délibération du 31 mars 2026 point 04-02

Vu la démission de Mme Marie-Rose SCHOLER première adjointe en date du 14 septembre vice-présidente de la commission urbanisme

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de nommer M Philippe KIELWASSER conseiller délégué, précédemment membre de cette commission, comme vice-président et rapporteur de la commission urbanisme modification et révision du Plan Local d'Urbanisme.

Pour mémoire, la commission urbanisme modification et révision du PLU est composée des autres membres suivants :
Jérôme NOEGLENN conseiller délégué
Alexandra NOBEL
Matthieu SCHOCH
Sandrine HERRGOTT
Hubert KIRCHHOFFER

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-07-02 Comité consultatif de l'agriculture

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération point 04-06 de ce même conseil approuvant à l'unanimité le vote à main levée

Vu la création de cette commission par délibération du 31 mars 2026 point 04-05

Vu la démission de Mme Marie-Rose SCHOLER première adjointe en date du 14 septembre vice-présidente de la commission agriculture

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de nommer Mme Sylvie AYME adjointe, comme vice-présidente et rapporteur de la commission agriculture.

Pour mémoire, le comité consultatif de l'agriculture est composé des autres membres suivants :
Luc BOSTAETTER
Hubert KIRCHHOFFER
Nadine ANZUR
Carine PLAS

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité
Une abstention (Mme Sylvie AYME adjointe)

04-07-03 Commission d'appel d'offres

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération point 04-06 de ce même conseil approuvant à l'unanimité le vote à main levée

Vu la création de cette commission par délibération du 31 mars 2026 point 04-08

Vu la démission de Mme Marie-Rose SCHOLER première adjointe en date du 14 septembre membre titulaire de cette commission

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de nommer M Dominique SCHITTLY adjoint comme membre titulaire et de le remplacer à son poste précédent de suppléant par Mme Laetitia HOLDER adjointe

Pour mémoire la commission d'appels d'offres est composée des autres membres suivants :
Titulaires
Sébastien MASMUNSTER adjoint
Sylvie AYME adjointe
Claude HASSLER adjoint
Ariel BISSELBACH adjoint
Suppléants
Philippe KIELWASSER conseiller délégué
Jérôme NOEGLENN conseiller délégué
Alain HEINRICH conseiller délégué
Hubert KIRCHHOFFER

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-07-04 Commission de délégation de service public

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération point 04-06 de ce même conseil approuvant à l'unanimité le vote à main levée

Vu la création de cette commission par délibération du 31 mars 2026 point 04-09

Vu la démission de Mme Marie-Rose SCHOLER première adjointe en date du 14 septembre membre titulaire de cette commission

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de nommer M Dominique SCHITTLY adjoint comme membre titulaire et de le remplacer à son poste précédent de suppléant par Mme Laetitia HOLDER adjointe

Pour mémoire, la commission de délégation de service public est composée des autres membres suivants :
Titulaires
Sébastien MASMUNSTER adjoint
Ariel BISSELBACH adjoint
Sylvie AYME adjointe
Claude HASSLER adjoint
Suppléants
Philippe KIELWASSER conseiller délégué
Jérôme NOEGLENN conseiller délégué
Alain HEINRICH conseiller délégué

NT BK

Hubert KIRCHHOFFER

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-07-05 Comité consultatif scolaire et périscolaire

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération point 04-06 de ce même conseil approuvant à l'unanimité le vote à main levée

Vu la création de ce comité par délibération du 31 mars 2026 point 04-04

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de nommer Mme Stéphanie KARM comme membre de ce comité consultatif

Pour mémoire, le comité consultatif scolaire et périscolaire sont composés des autres membres suivants :
Marie-Christine BROGLIE adjointe vice-présidente rapporteur
Laetitia HOLDER adjointe
Nathalie BOHN
Nadine ANZUR
Alexandra NOBEL
Emilie KELLER

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-07-06 Comité consultatif de sécurité et d'accessibilité

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération point 04-06 de ce même conseil approuvant à l'unanimité le vote à main levée

Vu la création de ce comité par délibération du 31 mars 2026 point 04-07

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de nommer Mme Stéphanie KARM comme membre de ce comité consultatif

Pour mémoire, le comité consultatif de sécurité et d'accessibilité est composé des autres membres suivants :
Ariel BISSELBACH adjoint vice-président rapporteur
Sébastien MASMUNSTER adjoint
Dominique SCHITTLY adjoint
Silvana GONZO
Carine PLAS
Michel TSCHILL
Joris THURNHERR

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-07-07 Commission vie associative sport et culture

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération point 04-06 de ce même conseil approuvant à l'unanimité le vote à main levée

Vu la création de cette commission par délibération du 31 mars 2026 point 04-10

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de nommer Mme Stéphanie KARM comme membre de ce comité consultatif

Pour mémoire, la commission vie associative sport et culture est composée des autres membres suivants :
Ariel BISSELBACH adjoint vice-président rapporteur
Claude HASSLER adjoint
Philippe KIELWASSER conseiller délégué
Emilie KELLER

Michel TSCHILL
Sébastien BLANCHARD

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-07-08 Comité de pilotage de la ZAC du Hattel

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération point 04-06 de ce même conseil approuvant à l'unanimité le vote à main levée

Vu la création de ce comité par délibération du 31 mars 2026 point 04-16

Vu la démission de Mme Marie-Rose SCHOLER première adjointe en date du 14 septembre membre de ce comité

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de nommer M Jérôme NOEGLENN conseiller délégué comme membre de ce comité de pilotage

Pour mémoire, le comité de pilotage de la ZAC du Hattel est composé des autres membres suivants :
Dominique SCHITTLY adjoint
Sébastien MASMUNSTER adjoint
Philippe KIELWASSER conseiller délégué

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-07-09 Comité de pilotage convention Clef

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération point 04-06 de ce même conseil approuvant à l'unanimité le vote à main levée

Vu la désignation des délégués à ce comité, par délibération du 31 mars 2026 point 05-02

Vu la démission de Mme Marie-Rose SCHOLER première adjointe en date du 14 septembre membre de ce comité de pilotage

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de nommer Mme Cindy LHERMET conseillère comme membre de ce comité de pilotage

Pour mémoire, les autres membres du conseil municipal au sein de ce comité de pilotage sont :
Laetitia HOLDER adjointe
Sylvie AYME adjointe
Jérôme NOEGLENN conseiller délégué

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-07-10 Comité technique Espace de Vie Sociale

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération point 04-06 de ce même conseil approuvant à l'unanimité le vote à main levée

Vu la désignation des délégués à ce comité, par délibération du 31 mars 2026 point 05-03

Vu la démission de Mme Marie-Rose SCHOLER première adjointe en date du 14 septembre membre de ce comité

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de nommer Mme Nathalie BOHN conseillère, comme membre de ce comité technique

Pour mémoire, les autres membres du conseil municipal au sein de ce comité technique sont :
Ariel BISSELBACH adjoint
Laetitia HOLDER adjointe
Claude HASSLER adjoint

NS BM

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-07-11 Comité consultatif projet résidence séniors

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération point 04-06 de ce même conseil approuvant à l'unanimité le vote à main levée

Vu la désignation des délégués à ce comité, par délibération du 31 mars 2026 point 04-11

Vu la démission de Mme Marie-Rose SCHOLER première adjointe en date du 14 septembre membre de ce comité consultatif

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de nommer Mme Stéphanie KARM conseillère, comme membre de ce comité consultatif

Pour rappel, ce comité consultatif projet résidence séniors est composé des autres membres suivants :
Alain HEINRICH conseiller délégué vice-président rapporteur
Ariel BISSELBACH adjoint
Laetitia HOLDER adjointe
Claude HASSLER adjoint
Luc BOSTAETTER

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-07-12 Comité santé

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération point 04-06 de ce même conseil approuvant à l'unanimité le vote à main levée

Vu la désignation des délégués à ce comité, par délibération du 31 mars 2026 point 04-12

Vu la démission de Mme Marie-Rose SCHOLER première adjointe en date du 14 septembre membre de ce comité

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de nommer Mme Stéphanie KARM conseillère, comme membre de ce comité santé

Pour mémoire, ce comité santé est composé des autres membres suivants :
Laetitia HOLDER adjointe vice-présidente rapporteur
Philippe KIELWASSER conseiller délégué
Jérôme NOEGLENN conseiller délégué
Luc BOSTAETTER
Cindy LHERMET
Silvana GONZO

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-08 Modification des délégations dans les organismes extérieurs

04-08-01 Comité de pilotage partenariat Euroairport SLA

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération point 04-06 de ce même conseil approuvant à l'unanimité le vote à main levée

Vu la désignation d'un délégué à ce comité, par délibération du 31 mars 2026 point 05-12

Vu la démission de Mme Marie-Rose SCHOLER première adjointe en date du 14 septembre membre de ce comité consultatif

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que ce soit lui-même qui remplace Mme SCHOLER à ce poste de délégué à ce comité de pilotage.

NT BK MO

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-08-02 Comité local de concertation et de suivi de la gravière

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération point 04-06 de ce même conseil approuvant à l'unanimité le vote à main levée

Vu la désignation d'un délégué à ce comité, par délibération du 31 mars 2026 point 05-14

Vu la démission de Mme Marie-Rose SCHOLER première adjointe en date du 14 septembre membre de ce comité local

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de nommer M Philippe KIELWASSER conseiller délégué, comme membre de ce comité local gravière

Pour mémoire, les autres membres du conseil municipal à ce comité local de concertation et de suivi de la gravière sont :
Sébastien MASMUNSTER adjoint
Sylvie AYME adjointe
Jérôme NOEGLENN conseiller délégué
Luc BOSTAETTER

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-08-03 Délégué suppléant au syndicat mixte des Gardes Champêtre Intercommunaux

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération point 04-06 de ce même conseil approuvant à l'unanimité le vote à main levée

Vu la désignation d'un délégué à ce comité, par délibération du 31 mars 2026 point 05-14

Vu la démission de Mme Marie-Rose SCHOLER première adjointe en date du 14 septembre, qui été déléguée suppléante

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de nommer M Sébastien MASMUNSTER adjoint, comme délégué suppléant au syndicat mixte des Gardes Champêtre Intercommunaux

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

POINT 05 – FINANCES

05-01 Décision modificative budget principal n°2

Vu la note d'information transmise préalablement donnant des explications sur le projet de décision modificative budgétaire n°2

Monsieur le Maire passe la parole à M Dominique SCHITTLY qui détaille la décision modificative n° 2

NT BM

INVESTISSEMENT			
Dépenses		**Recettes**	
Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant	Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant
10226 (10) : Taxe d'aménagement - 01	15 000,00	10222 (10) : FCTVA - 01	9 787,79
2031 (20) : Frais d'études - 020	25 000,00	10226 (10) : Taxe d'aménagement - 020	59 194,51
2031 (20) : Frais d'études - 321	10 000,00	1321 (13) : Subv. non transf. État, établ. nationaux - 4222	91 997,73
2031 (20) : Frais d'études - 020 - 9077	12 600,00	1641 (16) : Emprunts en euros - 020	-500 000,00
2031 (20) : Frais d'études - 020 - 9102	10 000,00	16441 (16) : Opérations afférentes à l'emprunt - 020	500 000,00
21312 (21) : Bâtiments scolaires - 211 - 9075	9 000,00		
21312 (21) : Bâtiments scolaires - 2121 - 9075	9 000,00		
21312 (21) : Bâtiments scolaires - 2122 - 9075	8 000,00		
21318 (21) : Autres bâtiments publics - 020 - 9075	-92 600,00		
21318 (21) : Autres bâtiments publics - 321 - 9075	18 000,00		
21318 (21) : Autres bâtiments publics - 020 - 9077	80 000,00		
21534 (21) : Réseaux d'électrification - 4222 - 9076	5 000,00		
21568 (21) : Autre matériel, outillage incendie - 847 - 9069	5 000,00		
2158 (21) : Autres inst.,matériel,outil. techniques - 020	2 000,00		
2158 (21) : Autres inst.,matériel,outil. techniques - 322	13 000,00		
2158 (21) : Autres inst.,matériel,outil. techniques - 845 - 9134	3 000,00		
21838 (21) : Autre matériel informatique - 020	1 800,00		
21848 (21) : Autres matériels de bureau et mobiliers - 020 - 9055	5 000,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles - 020	8 180,03		
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles - 211	4 000,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles - 4221	5 000,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles - 020 - 9103	5 000,00		
Total dépenses :	**160 980,03**	**Total recettes :**	**160 980,03**

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		**Recettes**	
Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant	Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant
614 (011) : Charges locatives et de copropriété - 020	-16 996,77	70388 (70) : Autres redevances et recettes diverses - 325	2 175,00
61521 (011) : Entretien terrains - 020	12 000,00	70632 (70) : Redevances services à caractère loisir - 331	15 000,00
61521 (011) : Entretien terrains - 511	-12 000,00	70878 (70) : Remb. frais par des tiers - 020	2 993,48
6218 (012) : Autre personnel extérieur - 12	644,17	70878 (70) : Remb. frais par des tiers - 12	351,74
6218 (012) : Autre personnel extérieur - 510	-674,17	70878 (70) : Remb. frais par des tiers - 321	212,40
63512 (011) : Taxes foncières - 020	-1 679,00	70878 (70) : Remb. frais par des tiers - 551	421,59
63513 (011) : Autres impôts locaux - 020	1 679,00	73111 (731) : Impôts directs locaux - 020	25 000,00
6475 (012) : Médecine du travail, pharmacie - 338	30,00	73118 (731) : Autres contributions directes - 020	2 461,00
65888 (65) : Autres - 020	-12 700,00	73132 (731) : Taxe sur les pylônes électriques - 020	5 664,00
65888 (65) : Autres - 418	25 100,00	74111 (74) : Dotation forfaitaire des communes - 020	-31 174,00
6615 (66) : Intérêts comptes courants et de dépôts - 020	15 000,00	741121 (74) : DSR des communes - 020	5 892,00
739116 (014) : Prél. article 55 de la loi SRU - 020	-5 206,25	742 (74) : Dot. aux élus locaux - 020	245,00
7392221 (014) : Fonds péréquation ress. com. et intercom - 020	888,00	744 (74) : FCTVA - 020	7 906,77
		747888 (74) : Autres - 338	1 500,00
		748312 (74) : D.C.R.T.P. - 020	-26 061,00
		74833 (74) : Etat-Compens.exonération taxes foncières - 020	-8 614,00
		74834 (74) : Etat-Compens.exonération taxe habitation - 020	511,00
		752 (75) : Revenus des immeubles - 311	400,00
		75888 (75) : Autres - 020	1 200,00
Total dépenses :	**6 084,98**	**Total recettes :**	**6 084,98**

Total Dépenses	167 065,01	Total Recettes	167 065,01

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative n°2 du budget de la ville et de l'autoriser à passer les écritures correspondantes.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

05-02 Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association la Clef période 2027-2029

M le Maire passe la parole à Mme Sylvie AYME adjointe qui expose au conseil municipal l'objet de ce point. Après cet exposé, M le Maire propose au conseil municipal d'approuver et de l'autoriser à signer la convention d'objectifs et de moyens pour la période triennale 2027-2029 avec l'association la Clef afin de lui permettre de remplir les missions fixées par la commune à savoir, la gestion et l'animation de l'accueil périscolaire et extrascolaire, le multi-accueil les Confettis, ainsi que la mise en œuvre d'actions culturelles au sein de l'Espace de Vie Sociale

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

05-03 Subventions activités sportives

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 03/03/2026, point 03-06-03, concernant l'approbation du versement des subventions sportives, notamment celles pour le sport adapté.

Le Service des Sports de la Collectivité Européenne d'Alsace a transmis le tableau des jeunes licenciés sportifs pour l'année 2026. Aussi, il y a lieu de réajuster les montants attribués aux associations comme suit :

NS BM MR

SUBVENTION C/65748 – SPORT				
Fonction	**Bénéficiaires**	**BP 2026**	**Notification C.E.A.**	**Montant à verser**
020	SPORT ADAPTE	3 800,00 €		
020	Sport Adapté : Société de Gymnastique		1 853,00 €	1 853,00 €
TOTAL		**3 800,00 €**	**1 853,00 €**	**1 853,00 €**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

1) d'approuver les modifications apportées au tableau des subventions pour « activités sportives Associatives » de l'exercice 2026, indiquant le montant et les destinataires, sachant que les crédits correspondants sont inscrits au compte 65748 ;

2) de l'autoriser à les verser

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

05-04 Demande de subvention – aire de jeux pose d'une tyrolienne pré Saint-Martin

Monsieur le Maire passe la parole à M Sébastien MASMUNSTER adjoint qui expose l'objet de ce point. Après l'avoir entendu Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver et de l'autoriser à solliciter des demandes de subvention auprès des organismes compétents qui peuvent participer au financement de l'installation d'une tyrolienne dans l'aire de jeux installée sur le pré de la chapelle Saint-Martin. Le montant de l'investissement s'élève à 15 306 € HT.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

05-05 Demande de subvention – installation d'un préau dans la cour de l'école maternelle les Lilas

Monsieur le Maire passe la parole à Mme Marie-Christine BROGLIE adjointe qui expose l'objet de ce point. Après l'avoir entendu, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver et de l'autoriser à solliciter des demandes de subvention auprès des organismes compétents qui peuvent participer au financement de l'installation d'un préau dans la cour de l'école maternelle.

Le montant prévisionnel de l'investissement s'élève à 32 850 € HT

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

05-06 Convention d'entretien des routes départementales – approbation et autorisation de signature

Vu la délibération point 03-04 du conseil municipal du 11 décembre 2018 portant approbation et autorisation de signature de la Convention avec le Département du Haut-Rhin pour la répartition des charges d'entretien des RD en agglomération

Considérant la fusion des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin en 2021

Considérant le rattachement de Saint-Louis Agglomération à ce projet de convention

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Collectivité Européenne d'Alsace a transmis à la commune de Bartenheim un projet de convention qui a pour objet de définir les modalités de répartition des charges d'entretien des ouvrages, aménagements, équipements et réseaux, situés dans l'emprise des routes départementales, en traversée d'agglomération. Par entretien, il faut comprendre l'ensemble des opérations de gestion, de maintenance, de surveillance et de travaux de renouvellement, hors opérations

MT BM MB

de nettoyage. Saint-Louis Agglomération est également concernée au titre de ses voiries d'intérêt communautaire bordant des RD.

L'ancienne convention approuvée par délibération du 11 décembre 2018 avec le Département du Haut-Rhin sera abrogée à partir de la signature de la nouvelle convention.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver et de l'autoriser à signer la convention de répartition des charges d'entretien des routes départementales en agglomération avec la Collectivité Européenne d'Alsace et Saint-Louis Agglomération

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

05-07 Lot de chasse n°3 – Bail 2024/2033 – Adjonction d'un nouvel associé

Vu le cahier des charges des chasses communales pour la période du 02 février 2024 au 1er février 2033 (arrêté préfectoral du 26 juin 2023) ;

Vu la convention de gré à gré correspondante du 25 octobre 2024 ;

Vu la demande de Monsieur Thomas De COURTEN, Président de l'association de chasse « Les chasseurs de Muriberg » en vue d'ajouter un nouvel associé, à savoir Monsieur Thomas Peter WALLISER, domicilié Wittinsburgerstrasse 38 – 4447 KÄNERKINDEN ;

Vu l'avis de la 4C ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'adjonction de Monsieur Thomas Peter WALLISER comme associé au lot de chasse n°3

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

Une abstention (Mme Emilie KELLER)

POINT 06 – DIVERS

06-01 Compte-rendu des délégations

Délégation du conseil

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal qu'il a contracté auprès de la Banque des Territoires groupe Caisse des Dépôts, un emprunt de 1 200 000 € pour financer les travaux de restructuration et d'extension de l'accueil périscolaire. La durée est de 25 ans, la périodicité des échéances est trimestrielle, le taux d'intérêt actuariel annuel est le taux du Livret A + 0,5%, soit 2,2%.

Les marchés de travaux ont été attribués pour 16 lots, avec des bons résultats, il reste un lot à relancer pour offre non conforme à l'estimation, mais cela ne gêne pas le planning de démarrage de chantier, car c'est un lot de fin de chantier.

Interventions

Point 04-02 Monsieur le Maire explique le choix de Mme HOLDER comme première adjointe. Il lui fait entière confiance pour cette mission, elle est engagée dans beaucoup d'activités pour Bartenheim et agit bénévolement depuis de nombreuses années. Mme HOLDER prend également la parole pour adresser ses remerciements au conseil pour la confiance accordée. Elle explique qu'elle souhaite exercer ce poste avec des valeurs de partage, de faire ensemble, elle assumera avec confiance et solidarité ses nouvelles responsabilités et elle tient à remercier également son mari pour son soutien.

Point 04-03 Mme Marie-Christine BROGLIE s'abstient car elle estime que la compétence urbanisme nécessiterait un statut d'adjoint, donc il faudrait maintenir 8 adjoints.

NJ BK

MG

Point 04-04 Mme Marie-Christine BROGLIE s'abstient car comme elle l'a déjà exprimé, ce n'est pas son choix.

Point 04-05 Monsieur le Maire explique les motivations de procéder à cette hausse d'indemnités. M Philippe KIELWASSER reprend une compétence qui est lourde en responsabilité et qui nécessite beaucoup de disponibilité. Pour M Jérôme NOEGLENN la gestion et la réflexion sur le patrimoine bâti communal demande également un engagement important et productif. Mme Sylvie AYME adjointe intervient sur ce point pour lever une éventuelle incompréhension sur ces affectations de responsabilités. En effet, il n'était pas possible de nommer un adjoint masculin, en raison des obligations de parité parmi les adjoints. Quand il y a un départ parmi les adjoints, le remplacement se fait par une personne de même sexe.

Point 04-08-01 Mme Alexandra GEISS estime qu'il est nécessaire que l'aéroport tienne compte des avis des riverains. Par le passé, des accords de survol ont été accordés inconséquemment.

Point 04-08-03 Luc BOSTAETTER s'étonne que la commission environnement ne soit pas évoquée. Il est expliqué que Mme KARM n'a pas souhaité en faire partie, une partie des délibérations à prendre n'ont concerné que ses choix. Il y a eu des remplacements pour d'autres commissions et comités selon les souhaits des élus. Pour autant, la commission environnement existe toujours et c'est le maire qui en président de droit. M le Maire ajoute que la municipalité agit en permanence en matière d'environnement qui recouvre plusieurs compétences, sans que la commission soit nécessairement saisie.

Point 06 M le Maire félicite Emilie KELLER et les parents d'élèves pour la réussite du marché aux puces de Bartenheim la chaussée.
Il fait ensuite différentes annonces pour l'agenda des élus.

Mme Carine PLAS signale une contradiction dans le bulletin distribué pour améliorer le stationnement autour des écoles. Il faudra enlever le panneau de réservation sur le parking rue de la Croix.

Mme Alexandra GEISS intervient sur la question des poubelles jaunes, M2A le fait, pourquoi pas SLA. M Philippe KIELWASSER répond que c'est en discussion au sein de SLA et que bientôt une grande réunion aura lieu sur ce thème. Mme Carine PLAS ajoute que ce n'est pas évident pour SLA qui a déjà beaucoup investit dans les points d'apports volontaires et dans des véhicules spécialisés. Mme Silvana GONZO évoque également le problème des occupants des immeubles qui ne font pas le tri.

Fin de la séance du conseil municipal 20h20

LE SECRETAIRE
Jérôme NOEGLENN

LE MAIRE
Bernard KANNENGIESER

MAIRIE DE BARTENHEIM
Haut-Rhin

NJ BK 115